

Attestation d'éligibilité aux Certificats d'Economie d'Energie

Le constructeur soussigné,

COMETA SAS
Artiparc
9, rue Marcel Chabloz
38400 Saint-Martin d'Hères

Déclare que le matériel neuf, désigné ci-après :

HORLOGE ASTRONOMIQUE LUMANDAR AS4

est conforme aux conditions de délivrance des **Certificats d'Economie d'Energie** telles que listées dans l'Arrêté du 22 décembre 2014 annexe 5, publié le 24 décembre 2014 au JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE et applicable au 1^{er} janvier 2015, définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie, rubrique **Opération n° RES-EC-107:**

« Horloge astronomique pour l'éclairage public »

Fait à St Martin d'Hères, le 22/10/2020

Vito CARNICELLI
Président